



JURIS' ADMIN

25 FICHES POUR COMPRENDRE ET RÉVISER
LE DROIT ADMINISTRATIF

25 FICHES
25 QUIZ
25 CONSEILS
PRATIQUES

Rémi Rahe
Julien Rivet

Enrick · B · Éditions

JURIS' ADMIN

25 fiches pour comprendre et réviser
le droit administratif

AUTRES OUVRAGES DE LA COLLECTION «JURISCOACH»

Juris' Constit : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit constitutionnel

Juris' Europe : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions européennes

Juris' V^e : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions politiques de la V^e République

Juris' Pénal : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit pénal général

Juris' Intro : 25 fiches pour comprendre et réviser l'introduction générale au droit

Juris' Personnes : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des personnes

Juris' Famille : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit de la famille

Juris' Data : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des données numériques

AUTRES OUVRAGES PARUS CHEZ ENRICK B. ÉDITIONS

Chronique d'un étudiant en droit, tome 1 : Mes conseils pour obtenir votre L1 (en y prenant du plaisir)

Chronique d'un étudiant en droit, tome 2 : Mes conseils pour réussir votre cursus (et trouver un emploi)

RÉMI RAHER & JULIEN RIVET

JURIS' ADMIN

25 fiches
pour comprendre et réviser
le droit administratif

© Enrick B. Éditions, 2018, Paris
www.enrickb-editions.com
Tous droits réservés

Conception couverture: Marie Dortier
Réalisation couverture: Comandgo

ISBN: 978-2-35644-345-8

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Sommaire

MODE D'EMPLOI	
COMMENT UTILISER CE LIVRE?	13
FICHE N° 1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE	15
Décentralisation ou déconcentration?	15
De l'échelon national à l'échelon local	16
Les autorités administratives indépendantes	17
FICHE N° 2. LES SOURCES CONSTITUTIONNELLES EUROPÉENNE	21
Le contrôle du respect des normes constitutionnelles	22
FICHE N° 3. LES SOURCES INTERNATIONALES	27
L'invocabilité du droit international	27
FICHE N° 4. LES SOURCES EUROPÉENNES	31
Le droit primaire	31
Le droit dérivé	32
La valeur du droit de l'Union européenne	33
FICHE N° 5. LES SOURCES LÉGISLATIVES	37
La diversité des lois	37
Le contrôle des lois	38

FICHE N° 6. LA JURISPRUDENCE	
ET LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT ...	41
La notion de principe général du droit.....	41
La diversité des principes généraux du droit	43
FICHE N° 7. LES SOURCES RÉGLEMENTAIRES	47
Les autorités titulaires du pouvoir réglementaire	47
Le contrôle de l'action du pouvoir réglementaire	48
FICHE N° 8. LES LIMITES AU PRINCIPE	
DE LÉGALITÉ	53
La théorie de l'acte de gouvernement.....	53
Les circonstances exceptionnelles	53
Les régimes textuels d'exception	54
FICHE N° 9. LA NOTION DE SERVICE PUBLIC	
EUROPÉENNE.....	59
Les missions de service public.....	60
La mise en œuvre du service public	61
Les obligations du service public	61
FICHE N° 10. LE RÉGIME DU SERVICE PUBLIC....	65
La suppression du service public	65
La distinction entre le SPA et le SPIC	66
Les conséquences de la distinction	
entre SPA et SPIC.....	67
FICHE N° 11. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	
DU SERVICE PUBLIC.....	71
Les principes fondamentaux classiques	
ou lois de Rolland	71
Les principes fondamentaux récents.....	72

FICHE N° 12. LA DISTINCTION	
ENTRE POLICE ADMINISTRATIVE	
ET POLICE JUDICIAIRE.....	77
La police judiciaire	78
La police administrative.....	78
Les difficultés de qualification de l'activité de police.....	79
Les conséquences de la qualification	79
FICHE N° 13. LA NOTION DE POLICE	
ADMINISTRATIVE	83
La définition textuelle de l'ordre public	83
L'extension jurisprudentielle de l'ordre public.....	84
La classification des polices administratives	85
FICHE N° 14. LA LÉGALITÉ DES MESURES	
DE POLICE ADMINISTRATIVE.....	89
Les critères de légalité des mesures de police administrative.....	89
Les conflits de compétence de police.....	90
FICHE N° 15. LA NOTION D'ACTE	
ADMINISTRATIF UNILATÉRAL.....	95
Les critères de l'AAU	95
Les actes administratifs unilatéraux non déferés au juge	96
FICHE N° 16. LE RÉGIME DE L'ACTE	
ADMINISTRATIF UNILATÉRAL.....	101
La création de l'AAU	102
L'exécution de l'AAU.....	103
FICHE N° 17. LA DISPARITION DE L'ACTE	
ADMINISTRATIF UNILATÉRAL.....	107
L'abrogation des actes administratifs unilatéraux....	108
Le retrait des actes administratifs unilatéraux.....	109

FICHE N° 18. L'IDENTIFICATION DU CONTRAT	
ADMINISTRATIF	113
La notion de contrat administratif.....	113
Le contrat administratif par effet de la loi.....	114
Le contrat administratif par effet du juge.....	114
FICHE N° 19. L'EXÉCUTION DU CONTRAT	
ADMINISTRATIF	119
Les droits et obligations de l'administration.....	119
Les droits et obligations du cocontractant	120
FICHE N° 20. LA DISPARITION DU CONTRAT	
ADMINISTRATIF	125
Les modalités de rupture du contrat administratif..	125
La nullité du contrat administratif.....	126
FICHE N° 21. LA JURIDICTION	
ADMINISTRATIVE	131
Les juridictions de droit commun	131
Les juridictions spécialisées.....	132
Le personnel des juridictions administratives	132
FICHE N° 22. LE CONTRÔLE OPÉRÉ	
PAR LE JUGE	135
L'objet du contrôle du juge administratif.....	135
L'intensité du contrôle du juge administratif.....	136
FICHE N° 23. LA RESPONSABILITÉ	
POUR FAUTE.....	141
La présomption de faute.....	142
La faute lourde	142
FICHE N° 24. LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE	
FONDÉE SUR LE RISQUE.....	145
La responsabilité à l'égard des agents et collaborateurs de l'administration.....	145

La responsabilité du fait de la nature délicate de l'action administrative	146
FICHE N° 25. LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE FONDÉE SUR LA RUPTURE DE L'ÉGALITÉ	149
La responsabilité du fait des règlements légaux.....	150
La responsabilité du fait des lois et traités internationaux.....	150
TEST FINAL 25 QUESTIONS POUR UNE ULTIME RÉVISION.....	155

MODE D'EMPLOI

Comment utiliser ce livre ?

Bonjour et bienvenue dans *Juris' Admin* !

Des manuels avec plein de pages et trop de choses à retenir, vous en avez déjà. Le but de ce livre est donc de faire les choses de façon différente, en vous proposant 25 fiches de révision thématiques sur le droit administratif: le service public, l'organisation administrative de la France, la police administrative, les contrats administratifs, les actes administratifs unilatéraux, etc.

Vous constaterez que chaque fiche est synthétique (le manuscrit de chacune tient sur deux pages A4 maximum) et qu'elle est suivie d'un quiz composé de trois questions avec réponse à choix multiple, afin de vérifier que vous avez bien retenu les notions abordées. Vous pouvez donc dérouler le sommaire comme il vous est proposé, ou vous rendre directement à la thématique qui vous intéresse, ou qui vous pose problème.

Chaque fiche est complétée par un « conseil de coach » qui aborde les questions d'organisation, d'orientation, de révision... et toutes sortes d'astuces pour faciliter votre cursus. Certaines idées vous plairont, d'autres peut-être moins : vous conserverez ce qui peut vous aider et oublierez ce qui vous dérange. L'important est de faire ce qui vous convient, pas ce qui vous pénalise !

Ce livre s'achève par un test comportant 25 questions ouvertes auxquelles vous devrez répondre afin de vous assurer que vous avez bien retenu le contenu de ces pages. Si vous faites un sans-faute, vous êtes probablement dans les starting-blocks pour les examens. Si ce n'est pas le cas, il peut être utile de revenir en arrière pour combler vos lacunes...

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une bonne lecture et beaucoup de réussite dans vos projets.

Rémi Raher

www.juriswin.com

L'organisation administrative de la France

Une simple lecture de l'article 1^{er} de la Constitution permet d'affirmer que la France constitue un État unitaire et décentralisé. Son caractère unitaire signifie (par opposition au fédéralisme) qu'il existe un seul centre d'impulsion politico-juridique, tandis que son caractère décentralisé signifie que l'État unitaire n'est pas un obstacle à ce que l'on reconnaisse une certaine autonomie à diverses entités (comme les régions et les communes).

Décentralisation ou déconcentration ?

La déconcentration est une technique qui consiste à confier localement des prérogatives appartenant à l'État central, comme c'est par exemple le cas dans les préfectures et les rectorats. Cette méthode vise à mieux faire comprendre la décision nationale à l'échelon local, et permet d'autre part à l'autorité nationale de mieux comprendre les attentes des administrés.

La décentralisation est une technique qui consiste à déléguer une partie du pouvoir étatique à des entités indépendantes et autonomes. Ce pouvoir est attribué à la fois pour des raisons d'efficacité (on peut gouverner de loin mais on administre mieux de près) et pour répondre à un souci de démocratie locale (à cet égard, les collectivités territoriales constituent un îlot de démocratie locale).

De l'échelon national à l'échelon local

L'organisation administrative de la France se produit à la fois à l'échelon national (le pouvoir central) et à l'échelon local (le pouvoir déconcentré et décentralisé).

À l'échelon national, on trouve :

- Le président de la République, titulaire d'un pouvoir réglementaire d'exception (art. 13 de la Constitution).
- Le Premier ministre, titulaire d'un pouvoir réglementaire de droit commun (art. 21 de la Constitution).
- Les ministres, qui sont chefs de leur administration et à ce titre bénéficient du pouvoir de réglementer leur service (Conseil d'État, Jamart, 1936).

Ces plus hautes autorités sont assistées de cabinets, eux-mêmes variablement composés (directeur de cabinet, chef de cabinet, conseillers techniques, chargés de mission, etc.), et de divers secrétariats généraux (par exemple, le secrétariat général du gouvernement, dirigé par un juriste de haut niveau).

À l'échelon local, on distingue trois grands échelons à la fois déconcentrés et décentralisés :

- La région.
- Le département.
- La commune.

À ce découpage de droit commun s'ajoutent de nombreuses exceptions, car la France d'outre-mer connaît une pluralité de statuts spécifiques ou particuliers, par exemple pour la Martinique, la Nouvelle-Calédonie, la Corse ou encore Mayotte.

La décentralisation horizontale

À côté de cette décentralisation verticale traditionnelle, on assiste à la montée en puissance d'une décentralisation horizontale du fait des collectivités publiques. Celles-ci délèguent des compétences à des entités qu'elles créent. Par exemple, une commune peut déléguer l'assainissement ou le traitement des ordures ménagères à une communauté de communes.

Il existe de nombreuses personnes morales de droit public qui sont des instruments de décentralisation horizontale ou fonctionnelle, parmi lesquelles les communautés et les syndicats de communes, les agglomérations et les métropoles.

Les autorités administratives indépendantes

Aux institutions républicaines classiques et connues, il faut ajouter les autorités administratives indépendantes (AAI) et les autorités publiques indépendantes (API), qui sont des institutions de l'État chargées d'assurer la régulation de secteurs considérés comme essentiels et pour lesquels le gouvernement veut éviter d'intervenir directement.

Certaines sont chargées de protéger les droits des citoyens (comme le Défenseur des droits), d'autres doivent assurer la régulation des activités économiques (comme l'Autorité de la concurrence). Toutes ont trois caractères en commun :

- Une forme d'autorité, c'est-à-dire certaines prérogatives comme le pouvoir d'édicter des recommandations, des décisions, des réglementations et/ou des sanctions.
- Un statut public, c'est-à-dire qu'elles agissent au nom de l'État et que certaines compétences dévolues à